

# DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ACP RELATIVE À LA PRÉSERVATION DE L'UNITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ DU GROUPE ACP

## DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ACP RELATIVE À LA PRÉSERVATION DE L'UNITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ DU GROUPE ACP



L'Assemblée parlementaire du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, réunie pour sa 49e session le 21 mars 2018 à Bruxelles (Belgique).

- A. Rappelant les objectifs de l'Accord de Georgetown, notamment la consolidation et le renforcement de la solidarité et de l'unité du Groupe ACP ;
- B. Considérant le préambule de l'Accord de Georgetown dans lequel les fondateurs se déclarent désireux de renforcer l'identité politique du Groupe ACP pour lui permettre d'agir et de parler d'une seule voix dans les enceintes et organisations internationales ;
- C. Considérant la Déclaration de Sipopo adoptée par le 7e Sommet des chefs d'État et de gouvernement ACP, dans laquelle ces derniers affirment sans équivoque que le Groupe ACP doit rester uni en tant qu'organisation intergouvernementale composée de 79 États membres d'Afrique sub-saharienne (48), des Caraïbes (16) et du Pacifique (15) ;
- D. Considérant également la déclaration de Port Moresby et le Communiqué de Waigani sur les perspectives d'avenir du Groupe ACP adopté par le 8e Sommet des chefs d'État et de gouvernement ACP tenu à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) les 31 mai et 1er juin 2016 ;
- E. Accueillant avec satisfaction le soutien et l'engagement de l'Union africaine, du Forum du Pacifique et du CARICOM en faveur des idéaux communs d'éradication de la pauvreté et de réalisation des objectifs de développement durable ;
- F. Soucieuse de ne prendre aucune décision de nature à entraîner une fragmentation du Groupe ACP et, partant, à remettre en cause l'unité ancrée dans les valeurs du Groupe ACP ;
- G. Consciente de la nécessité de définir des objectifs solides et encore plus ambitieux afin de faire face aux défis auxquels les pays ACP sont confrontés aujourd'hui, et convaincue que la capacité à relever ces défis réside dans un modèle d'unité des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
1. Se félicite de la position historique des Chefs d'Etats et de Gouvernement en faveur du maintien d'un Groupe des Etats ACP uni en tant qu'entité indivisible, mettant à profit son importance numérique pour jouer un rôle de premier plan dans le règlement des questions relatives au développement international ;
  2. Encourage tous les États membres à réaffirmer leur attachement aux idéaux et valeurs énoncés dans le document-cadre d'orientation ACP « Vers le Groupe ACP que nous voulons », adopté par le Conseil des ministres ACP lors de sa 105e session tenue à Bruxelles les 3 et 4 mai 2017 ;
  3. Appelle tous les États membres du Groupe ACP à rester unis et à entreprendre les négociations sur l'accord appelé à faire suite à l'Accord de Cotonou en tant qu'entité unique, conformément à la vision et à la mission du Groupe ACP définies lors de

leurs 7e et 8e Sommets, ainsi que dans le document-cadre d'orientation ACP intitulé « Vers le Groupe ACP que nous voulons ».

Bruxelles, le 21 mars 2018

Tags: [Communiqués de presse](#) <sup>[1]</sup>

---

**URL source:** <http://www.acp.int/fr/content/declaration-de-lassemblee-parlementaire-acp-relative-la-preservation-de-l-unite-et-de-la-sol>

**Liens:**

[1] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/communiques-de-presse>